

## L'accord de la honte : L'Union Européenne sous-traite le tri des migrants à la Turquie !

Après avoir refusé obstinément d'ouvrir aux migrants des voies légales et sécurisées d'accès à son territoire et entériné la fermeture de la route des Balkans, l'Union européenne s'est engagé dans un véritable troc de la honte.

Selon l'accord conclu avec la Turquie le 18/03/16, tous les migrants, y compris syriens, qui ont gagné la Grèce par la mer Égée, au péril de leur vie, seraient renvoyés vers la Turquie. La Turquie serait alors en charge d'organiser des camps pour faire le tri entre les bons migrants – ceux ayant « manifestement besoin d'une protection internationale » – et les autres... Pour chaque Syrien réadmis par la Turquie au départ des îles grecques, l'Union accepterait d'en récupérer « un autre »... sur son territoire.

**Un troc sordide qui viole le principe d'examen individuel de toute demande d'asile** formée dans le pays de première arrivée, le principe de non discrimination par la nationalité et de l'interdiction des expulsions collectives... Et accessoirement bafoue l'humanité la plus élémentaire !

Pour ne pas accueillir trop d'étrangers, de réfugiés, de migrants à l'intérieur du sanctuaire Schengen, l'Europe accepte de traiter avec un pays qui bafoue ouvertement les libertés individuelles et collectives les plus fondamentales, elle accepte de lui confier le destin des réfugiés. La Turquie n'applique que très

partiellement la convention de Genève et n'a pas de système de protection des réfugiés, ceux-ci n'ont pas la garantie de ne pas être refoulés vers un pays de persécution...

**L'UE s'apprête à payer des milliards d'euros à la Turquie comme prix du tri et de la mise en camps des migrants.** En observant un silence coupable sur les exactions du régime turc elle couvre les violences exercées sur les opposants. Chacun connaît les bombardements subis par les Kurdes. Chacun sait maintenant que la presse d'opposition est totalement muselée et que la chasse aux sorcières vise également les universitaires, les magistrats et tous ceux et celles qui s'opposent à ce régime dictatorial!

La fermeture des frontières, l'augmentation des forces répressives pour les contrôler, et le financement de la Turquie comme garde frontière de l'Europe n'empêcheront pas les migrants de venir. Cela ne fera qu'augmenter les risques qu'ils courent et les livrer encore plus aux passeurs et aux trafiquants d'êtres humains.

**Les migrant-e-s fuient les guerres, les dictatures et la misère. C'est donc à cela qu'il faut s'attaquer en soutenant les forces démocratiques qui œuvrent sur place, en combattant les guerres et en accueillant les migrant-e-s qui le souhaitent.**

ON NE PEUT  
PAS PRENDRE  
TOUTE LA  
MISÈRE DU  
MONDE...



**rassemblement tous les 1er mercredi  
du mois - 18h- palais de justice**

**prochain rassemblement  
mercredi 6 avril**

# Ca se passe à Poitiers !

## Trois mineurs isolés étrangers à la rue à Poitiers Le conseil Départemental conteste leur minorité

Trois mineurs isolés guinéens se sont retrouvés soudainement à la rue le 10 mars dernier. Deux sont arrivés à Poitiers en août 2015 et un autre fin octobre.

Le Conseil départemental est responsable selon la loi de la protection des mineurs en danger quelque soit leur nationalité à travers le service public de l'Aide sociale à l'Enfance. Il a signé en octobre 2014 un arrêté prévoyant l'arrêt de la prise en charge des mineurs isolés étrangers nouvellement arrivés. De plus il conteste fréquemment la minorité de ceux qu'il n'a pu éviter d'accueillir.

C'est ainsi qu'après plusieurs mois passés à attendre le traitement de leur dossier dans les hôtels situés face à la gare, (sans scolarisation ni formation) une fin de prise en charge a été annoncée à ces 3 jeunes. Leurs documents d'identité sont jugés « insuffisants » pour prouver leur minorité.

Ils ont fait appel de cette décision mais l'audience est fixée au 15 juin ! D'ici là l'accueil d'urgence du « 115 » leur est refusé car réservé aux majeurs... et la seule institution responsable de protéger les mineurs les refuse !

Aucune solution ne leur est offerte par les autorités départementales ou municipales et aucune n'est possible avec les associations. Ils sont à la rue.

Le Conseil Départemental 86 refuse d'assumer pleinement sa responsabilité de protection des mineurs isolés étrangers. Il agit là en violation des engagements internationaux pris par la France concernant la Protection de l'Enfance. Face au danger qui menace un mineur c'est l'intérêt supérieur de l'enfant, quelle que soit sa nationalité, qui prime tel que le prévoit la Convention Internationale de Droits de l'Enfant.

**Le Collectif DNSI appelle les autorités publiques locales, le Conseil départemental bien sûr, mais aussi la Ville de Poitiers, qui ne peut se désintéresser de cette situation, à prendre toutes les mesures permettant d'assurer une mise à l'abri et une protection pérenne de ces mineurs, et, plus globalement, à se pencher sur les conditions d'accueil des mineurs isolés dans la Vienne.**

## Une Jeune albanaise de 21 ans menacée d'expulsion

Fuyant sa famille et son pays Dafine arrive en France en mars 2015 sans aucune attache et sans parler le français. Elle dépose une demande d'asile le 20 mars qui est rejetée le 29 juillet. Avec son avocate elle dépose un recours devant la Cours Nationale du Droit d'Asile. Sans entendre Dafine la CNDA rejette la demande le 19 février. Sans attendre la réponse, la Préfecture avait délivré le 8 décembre une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) contestée par l'avocate en appel. Le jugement a eu lieu le jeudi 31 mars, réponse sous quinzaine.

Dafine ne peut envisager un retour en Albanie, pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, elle parle maintenant le français et a commencé un parcours, qu'elle souhaite continuer, dans un premier temps au lycée LP21 (où elle est interne) puis vers des études d'économie.

Elle est soutenue par des enseignantes sa famille d'accueil bénévole et ses camarades.

Mardi dernier 250 lycéens et personnels du lycée, des militants de DNSI et la famille d'accueil ont manifesté leur soutien à D. Une pétition est en cours.

Nous demandons à la Préfecture l'annulation de l'Obligation de Quitter le Territoire Français et de permettre à Dafine de rester en France pour réaliser son projet.

### Dans l'urgence nous faisons appel à votre solidarité

#### Si vous disposez d'une solution d'hébergement :

Nous contacter aux adresses suivantes : solidaritemie86@gmail.com ou dnsi86info@gmail.com

#### Si vous souhaitez faire un don, deux possibilités :

\* Un don en ligne, via le système de cofinancement Payname, à l'adresse suivante :

<https://payname.fr/c/LFPPJb/Trois-mineurs-isoles-a-la-rue-a-Poitiers>

\* Un chèque à l'ordre de RESF 86, à envoyer à : RESF 86, 18 rue de la brouette du vinaigrier, 86000-Poitiers. Une attestation sera délivrée permettant une déduction fiscale en 2017.